Image not found or type unknown

Consommation anormale d'eau retenue sur dépôt de garantie

Par **xxxxelle**, le **25/06/2014** à **15:45**

Bonjour,

Je suis étudiante, et j'ai quitté hier le logement que j'occupais depuis deux ans.

C'était un appartement d'un immeuble avec un compteur d'eau général appartenant à veolia, et un compteur d'eau individuel dans chaque appartement certainement installé par les propriétaires. Je suppose que veolia demandait une facture pour tout l'immeuble à nos propriétaires et nous, locataires devions relever notre compteur nous-même pour rembourser notre consommation directement aux propriétaires. Je n'ai en effet pas eu à faire à veolia, ni a aucune facture originale veolia durant ces 2 ans.

Ce relevé, je l'effectuais tous les 6 mois, et pour les 3 premiers relevés ma consommation oscillait entre 5 et 6m3 d'eau pour 6 mois (utilisation seulement d'eau pour douche et vaisselle à la main, et 4 mois d'absence par an) et malheureusement j'ai simplement oublié de faire mon 4ème et dernier relevé avant de partir, je ne me suis pas inquiétée de cet oubli, car je savais que je ferai le relevé lors de l'état des lieux avec mes propriétaires le lendemain de mon départ.

Mais hier avant même tout état des lieux, mes propriétaires sont entrés dans mon logement alors que je me trouvais dans le hall de l'immeuble et sans regarder l'état de l'appartement, ils se sont précipités sur le compteur d'eau. Je les ai vite rejoint les voyant s'activer autour du compteur, et je les ai entendu lire un chiffre qui constatait une consommation de 37m3 pour les 6 derniers mois. J'ai vérifié ce relevé et en effet il était à 37m3 de plus qu'en janvier. Mais il se trouve que je n'ai pas consommé plus, que je n'avais pas de fuite visible (nous avons vérifié ensemble), et j'ai contacté veolia qui m'a expliqué qu'une fuite de 32m3 était peu probable car cela était trop peu élevé. Cet interlocuteur de veolia m'a également précisé qu'un vieux compteur individuel (ne leur appartenant pas, donc pas de vérification possible) pouvait être trafiqué facilement.

Il est impossible que j'ai consommé ces 32m3 de trop moi-même. Mes propriétaires ont l'air de retraités honnêtes, mais ils n'ont pourtant pas parler de réparer une quelconque fuite qui endommagerait pourtant leur immeuble. Malheureusement ils ont déduit les 150 euros de facture de mon dépôt de garanti restitué. Je suppose qu'ayant, malgré moi, payé cette facture, je ne peux plus faire grand chose. Malgré la petite somme que cela représente, je suis étudiante et je compte évidemment sur chaque somme d'argent..

Je me demande alors qui serait responsable en cas de fuite d'eau, et si le remboursement du

trop payé selon la responsabilité sera possible à l'avenir?

Voici (lien ci-dessous) ce que le service public conseille de faire en cas de consommation anormale, mais dans mon cas je ne suis pas en relation directe avec veolia, et je ne peux pas contraindre mes propriétaires à faire les démarches nécessaires auprès de ce service.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F389.xhtml

Est-ce que je peux faire quelque chose pour tenter de régler ce problème?

NB : j'ai effectué 3 relevés intermédiaires moi-même, alors mes propriétaires ont simplement insinué que j'avais fait une erreur de lecture, mais pourtant ma consommation de 5m3 pour 6 mois correspondait à la consommation du locataire précédent dans le même logement. Plus tard, on m'a dit que le locataire ne devait jamais faire les relevés seul mais seulement les vérifier après que le propriétaire soit venu les faire lui-même, cela éviterait ce genre de malentendus. Mais je ne pensais pas pouvoir exiger leur déplacement tous les six mois, ce que j'aurais dû faire.

D'avance merci
Respectueusement
Cannelle Preira

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés